



## CLASSIFICATION DES EMPLOIS DANS LE FOOTBALL AU 1<sup>er</sup> JUILLET 2009 - Tableau à caractère normatif et indicatif - liste non exhaustive

**PREAMBULE : La présente grille salariale s'applique aux embauches nouvelles effectuées par les organismes employeurs du football à compter du 1er juillet 2009.**

**Elle n'a aucune incidence, de quelque nature qu'elle soit, sur les contrats en cours, aucune modification des dits contrats ne pouvant intervenir du fait de la mise en vigueur de la présente grille.**

(Classification et conditions de rémunération minimale brute mensuelle applicable aux salariés administratifs et assimilés du football à l'embauche)

Classification	Statut	DEFINITION - AUTONOMIE - RESPONSABILITE - TECHNICITE	Catégorie	FFF - LFP - LIGUES - DISTRICTS - CLUBS Amateurs - CLUBS Professionnels	Points de référence CCPAAF à l'embauche	Fonction de
		FFF - LFP - LIGUES - DISTRICTS CLUBS A STATUT AMATEUR - CLUBS A STATUT PROFESSIONNEL				
Personnel Exécution	EMPLOYEE	Exécuter des tâches prescrites pouvant nécessiter une durée d'adaptation n'excédant pas trois jours. Exécuter ces tâches sous le contrôle direct d'un responsable Exécuter des tâches simples, fonctionnelles et détaillées fixant la nature du travail et les modèles à appliquer.	1	Magasinier - Personnel d'Entretien (de locaux et d'espaces verts) Vendeurs (boutique et billetterie) - Stadier - Placier - Guichetier Personnel de Service - Coursier - Aide Cuisinier.	350	Exécutant
		Exécuter des tâches prescrites, exigeant une adaptation à l'emploi supérieure à trois jours. Exécuter des tâches nécessitant une formation préalable et une adaptation à l'emploi. Exécuter ces tâches sous le contrôle d'un responsable. - Exécuter ces tâches suivant un mode opératoire communiqué par le responsable.	2	Personnel d'Accueil - Chauffeur - Cuisinier - Surveillant Animateur territorial des activités physiques et sportives	380	
		Assumer une responsabilité technique demandant un savoir faire technique spécifique. Effectuer, sous le contrôle d'un responsable, des tâches avec initiative. Effectuer ces tâches, sans mission d'encadrement total, constante et régulière. Exercer un rôle de conseil et de coordination auprès d'autres salariés, sans responsabilité hiérarchique d'encadrement. Exécuter un programme d'activité défini par la hiérarchie.	3	Assistant : Administratif - Audio visuel - Achats - Billetterie - Commercial Communication - Comptable - Informatique - Juridique Marketing - Média - Organisation - Ressources Humaines Sécurité - de Direction - de centre sportif. Conseiller Départemental du Football d'Animation	390	Assistant
Personnel de Maîtrise	MAITRISE	Assumer une responsabilité technique demandant un savoir faire technique spécifique et complexe. Effectuer, sous le contrôle d'un responsable, des tâches complexes avec initiative. Effectuer ces tâches complexes, sans mission d'encadrement total, constante et régulière. Exercer un rôle de conseil et de coordination auprès d'autres salariés, sans responsabilité hiérarchique d'encadrement. Exécuter un programme d'activité défini par la hiérarchie.	4	Technicien : Administratif - Audio visuel - Achats - Billetterie - Commercial Communication - Comptable - Informatique - Juridique Marketing - Média - Organisation - Ressources Humaines Sécurité - de Direction - de centre sportif. Attaché de presse - Chargé de relation publique	430	Technicien
		Assumer la charge d'une mission, constituée d'un ensemble de tâches ou de fonctions par délégation nécessitant la conception de moyens. Communiquer périodiquement un compte-rendu sur les missions effectuées à son supérieur hiérarchique. Limiter sa responsabilité à un programme, un service ou une mission. Concevoir les moyens et les modalités de mise en oeuvre de ses missions. Gérer un équipement, à budget global d'un service ou d'une mission. Evaluer sa mission à partir d'outils existants Créer les outils d'évaluation de sa mission. - Concevoir des projets.	5	Chargé de mission : Administratif - Audio visuel - Achats - Billetterie - Commercial Communication - Comptable - Informatique - Juridique Marketing - Média - Organisation - Ressources Humaines Sécurité - de Direction - de centre sportif. Responsable billetterie - Responsable boutique - Agent de développement District Conseiller en arbitrage - Kinésithérapeute	500 535	Chargé de Mission
Personnel Cadre	CADRE	Disposer d'une délégation permanente, constante partielle ou étendue, de responsabilité émanant d'un cadre d'un niveau supérieur ou des instances statutaires sans mission d'encadrement. Disposer d'une délégation au niveau de la représentation auprès de partenaires extérieurs. Bénéficier d'une délégation d'embauche de certains personnels liés directement à son activité. Concevoir la gestion globale d'un budget pour un service ou un équipement. Maîtriser une technique qui lui permet de concevoir et d'évaluer les résultats de ses missions. - Créer les outils d'évaluation de ses missions.	6 - a	Chef de projet : Audio visuel - Achats - Billetterie - Commercial - Communication Comptable informatique - Juridique - Marketing Média - Organisation - Ressources Humaines - Sécurité - de centre sportif. Secrétaire de Direction Conseiller Technique Fédéral Directeur Administratif de District	580	Chef de projet
		Disposer d'une délégation permanente, constante partielle ou étendue, de responsabilité émanant d'un cadre d'un niveau supérieur ou des instances statutaires avec mission d'encadrement. Assumer, une mission d'encadrement. Le titulaire participe à la définition des objectifs à l'établissement des programmes, à leur conduite et à leur évaluation, y compris dans les aspects financiers. Disposer d'une délégation partielle ou étendue dans les prévisions budgétaires liée à ses missions contractuelles et dans le cadre de la politique du personnel qu'il dirige. Disposer d'une délégation au niveau de la représentation auprès de partenaires extérieurs. Concevoir la gestion globale d'un budget pour un service ou un équipement. - Organiser l'embauche de certains personnels liés directement à son activité. Maîtriser une technique qui lui permet de concevoir et d'évaluer les résultats de ses missions. - Créer les outils d'évaluation de ses missions.	6 - b	Responsable de Service : Audio visuel - Achats - Billetterie - Commercial - Communication - Comptable - Informatique - Juridique Marketing - Média - Organisation - Ressources Humaines Sécurité - de centre sportif. Agent de développement Ligue Directeur Adjoint	620	Responsable
		Disposer d'une délégation permanente de responsabilité émanant d'un cadre d'un niveau supérieur ou des instances statutaires avec ou sans mission d'encadrement. Participer à la définition et à la mise en oeuvre des objectifs de l'établissement. Bénéficier d'une délégation dans les prévisions budgétaires liée à ses missions dans le cadre de la politique du personnel qu'il dirige ainsi qu'au niveau de représentation auprès de partenaires extérieurs.	7 - a	Médecin - Entraîneur national Directeur administratif de Ligue Secrétaire Général de club	730	Directeur
		Disposer d'une délégation permanente de responsabilité émanant d'un cadre d'un niveau supérieur ou des instances statutaires avec mission d'encadrement. Participer à la définition et à la mise en oeuvre des objectifs de l'établissement. Bénéficier d'une délégation dans les prévisions budgétaires liée à ses missions dans le cadre de la politique du personnel qu'il dirige ainsi qu'au niveau de représentation auprès de partenaires extérieurs.	7 - b	Directeur : Administratif - Audio visuel - Achats - Financier - Informatique - Juridique Marketing - Média - Organisation Ressources Humaines - Sécurité - de centre sportif. Directeur Commercial - Directeur Communication Médecin équipe professionnelle	970	
		Cadre dirigeant chargé de la direction de la structure	8	Directeur Général - Directeur Général Délégué - Directeur Général Adjoint Directeur Technique National - Manager Général	1270	